

OCTOPUS ROBOTS
Société Anonyme au capital de 1 013 734 euros
Siège social : 29 rue Saint Pierre – 49300 CHOLET
341 727 014 R.C.S. ANGERS

Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2018

Le Conseil d'Administration de la société " OCTOPUS ROBOTS ", société anonyme au capital social de 1 013 734 €, dont le siège social est situé 29, Rue Saint Pierre – 49300 CHOLET, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANGERS, sous le numéro 341 727 014, a établi, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le présent rapport de gestion.

I - EXPOSE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Les comptes de l'exercice 2018 d'une durée de 12 mois tiennent compte de la poursuite soutenue des investissements de R&D et d'industrialisation nécessaires à sécuriser les premières livraisons commerciales qui ont dues être décalées.

Il n'y a pas de chiffre d'affaires.

Il a été décidé de ne pas immobiliser de production immobilisée liée aux efforts R&D engagés en 2018, ce qui représente cependant l'essentiel de l'activité d'Octopus Robots sur cette période.

Le résultat tient compte des frais de participation à différents salons professionnels, de marketing, de communication et de déploiement commercial pour un montant évalué à 427 K€ (incluant les salaires concernés) ; qui confirment l'attente du marché sur notre robot au niveau mondial.

Le résultat d'exploitation s'établit ainsi à (2 083,54) K€.

La société développe un produit complexe et innovant, qui requiert des spécificités techniques pointues dans un environnement de travail exigeant. Les coûts liés à ce développement ont été inscrits à l'actif du bilan pour un montant cumulé de 1 511 K€.

A la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les critères de réussite technique et commerciale du projet ne sont pas intégralement remplis.

En conséquence, et en application du principe de prudence pour l'établissement des comptes annuels, une provision de 1 111 K€ a été comptabilisée en charges exceptionnelles.

Après prise en compte d'un crédit d'impôt recherche de 221 K€, le résultat net affiche une perte de (2 883) K€.

En K€	12 mois	18 mois
	au 31 décembre 2018	au 31 décembre 2017
Chiffre d'affaires	0,00	66,20
Production immobilisée	69,06	1 070,90
Résultat d'exploitation	-2 083,54	-614,30
Résultat courant avant impôts	-2 090,50	-622,60
Résultat exceptionnel	-1 013,88	-1,12
Résultat net	-2 883,28	-430,40

Fort d'augmentations de capital cumulées de 1 150 K€ sur la période (hors imputation de charges sur la prime d'émission), **les capitaux propres s'élèvent à 324 K€** (y compris le résultat de l'exercice déficitaire de 2 883 K€ dont 1 111 k€ de provisions exceptionnelles).

Le niveau d'emprunt reste maîtrisé avec un poste de dettes financières de 295 K€ contre 389 K€ au 31 décembre 2017.

Le montant des avances remboursables conditionnées consenties par la Banque Publique d'Investissement passe de 300 K€ à 397,5 k€ dont 97,5 k€ d'assurance prospection.

Le niveau de trésorerie disponible au 31 décembre 2018 était de 113 K€.

II – DÉLAIS DE RÈGLEMENT CLIENTS FOURNISSEURS

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture au 31 décembre 2018, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances clients se décompose comme suit :

2018	Echues	Non échues	< 30 j	de 30 j à 60 j	> 60 j
Dettes fournisseurs	63 988	51 929	47 372	4 557	0
Créances clients		42 068	42 068		

III - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

D'une durée de 12 mois, l'exercice 2018 a été marqué à nouveau par une politique d'investissements soutenue destinée à consolider l'essor attendu des ventes de robots décontaminants en 2019.

Recherche & Développement

Octopus Robots a poursuivi des développements technologiques clés afin de faire « sauter » de nouveaux verrous identifiés au fil de tests permanents, en conditions réelles d'exploitation chez ses futurs clients aviculteurs.

Industrialisation

La startup a investi dans ses nouveaux locaux de production loués rue de Lorraine, désormais opérationnels depuis seulement avril 2019. Une option d'achat favorable a été négociée d'ici à 2 ans.

Octopus Robots a monté favorablement des dossiers de sous-traitance pour les sous-ensembles du robot, ce qui permet d'ores et déjà de prévoir une économie de 30% sur ses coûts de revient.

Marketing et commercial

Octopus Robots a mis en place des actions de nature à aboutir, à court-moyen terme, à la signature de partenariats clés avec d'importants groupes producteurs et intégrateurs de l'industrie avicole.

Les actions réalisées incluent notamment une participation d'Octopus Robots à des événements internationaux et régionaux tels que LPN 2019 à Miami (USA), IPPE 2019 à Atlanta (USA), Ptizeprom 2019 (Russie), Journées portes ouvertes organisée par BELLAVOL-LDC à Mauléon (France), inauguration d'un magasin Espace Emeraude à Guingamp (France).

La société a également organisé des missions aux cours desquelles elle a rencontré les décideurs de grands groupes producteurs de poulets de chair et intégrateurs de volailles:

- Réception à Cholet de représentants du groupe thaïlandais CPF (4^{ème} producteur mondial de poulets de chair) ;
- Visite en Argentine et au Pérou des dirigeants des Groupes MOTTA (3^{ème} exportateur argentin) et SAN FERNANDO (3^{ème} producteur d'Amérique Latine) ;
- Visite en Ukraine aux dirigeants du groupe MHP (postulant à la reprise du groupe DOUX, 27^{ème} producteur mondial) ;
- Visite en Russie aux dirigeants du groupe DAMATE (1^{er} producteur de dindes de Fédération de Russie) ;

Ces missions ont abouti à des accords portant sur l'élaboration de protocoles et sur la programmation d'essais in-situ.

Les essais sont un préalable indérogeable à l'acte d'achat. Ils s'étalent sur la période septembre 2019 – Février 2020.

En outre, Octopus Robots et son distributeur France (Espace Emeraude) ont mené des actions d'information auprès des décideurs et responsables produits des magasins localisés dans les principaux bassins de production avicole du Grand-Ouest.

En ce qui concerne la communication, Octopus Robots réduit désormais ses investissements en privilégiant les médias web spécialisés, dont la presse web internationale (Poultry International, Poultry Digital, Poultry site...), et ses réseaux sociaux.

Introduction en Bourse

Le 14 mars 2018, la société a effectué avec succès son introduction sur Euronext Access faisant d'Octopus Robots la première AgTech cotée en bourse à Paris. Cette

entrée sur le marché boursier participe à la visibilité de la société sur l'échiquier des AgTech à l'échelle mondiale. Cette opération a visé également à donner à la startup de nouveaux leviers de financement et de conforter sa présence sur les marchés cibles.

Levées de fonds

Octopus Robots a réalisé sur 2018 des levées de fonds successives pour un montant cumulé de **1 150 K€**. Ces fonds levés ont permis de poursuivre la phase de R&D et d'industrialisation des robots, ainsi que leur lancement commercial en France et à l'international.

- Le 14 avril 2018, le Conseil d'Administration de la Société a constaté conformément aux pouvoirs consentis par l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2015, la souscription de 60 000 actions nouvelles à droit de vote simple et le versement en numéraire de **650 290 euros** correspondant à ladite souscription (30 000 € en capital et 620 290 € en prime d'émission).
- Le 17 juillet 2018, le Conseil d'Administration de la Société a constaté conformément aux pouvoirs consentis par l'assemblée générale extraordinaire en date du 6 décembre 2017, la souscription de 75 302 actions nouvelles à droit de vote simple et le versement en numéraire de **500 005 euros** correspondant à ladite souscription (37 651 € en capital et 462 364 € en prime d'émission).

IV - EVOLUTION PREVISIBLE DE L'ACTIVITE

Après plusieurs mois de retard, Octopus Robots a finalement emménagé en avril 2019 dans un nouveau bâtiment industriel basé à Cholet.

Le bâtiment héberge aujourd'hui le bureau d'étude, la production et une zone d'essais. L'administration et le service commercial y emménageront d'ici à la fin de l'année.

Ce bâtiment permet d'amorcer le début de la phase d'assemblage des robots avec une organisation plus fluide. Il permet également une communication interservices plus efficace. La zone d'essais a été récemment aménagée pour tester en grandeur nature et très rapidement toutes les améliorations apportées aux robots notamment en termes de navigation et de scarification.

Les essais effectués chez les éleveurs partenaires ont permis de déceler des problèmes techniques. Octopus Robots estime à 2% les problèmes techniques à résoudre pour fiabiliser totalement les robots. Le temps de résolution reste difficile à évaluer.

Pour l'aider dans cette tâche, Octopus Robots a recruté récemment un ingénieur (Docteur en Intelligence Artificielle).

Octopus Robots maintient que ses robots contribuent à l'amélioration des pratiques d'élevage, de la productivité, de la sécurité sanitaire et du bien-être animal.

Les échanges qu'elle entretient avec de grands décideurs du secteur avicole et les nombreuses sollicitations de la part de professionnels français et étrangers la conforte dans cette opinion.

Dans un contexte porteur, Octopus Robots réaffirme sa confiance pour entamer la

commercialisation de ses produits au cours de l'exercice 2019.

V - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT

Augmentation de Capital

Le 21 mai 2019, le Conseil d'Administration de la Société a constaté conformément aux pouvoirs consentis par l'assemblée générale extraordinaire en date du 6 décembre 2017, la souscription 126 222 actions nouvelles à droit de vote simple et le versement en numéraire de **568 889 euros** correspondant à ladite souscription (63 111 € en capital et 505 788 € en prime d'émission).

VI - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La société complète ses activités de recherche et de développement propres à livrer ses premières commandes.

VII - MODIFICATIONS DANS LA PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET DANS LES METHODES D'EVALUATION RETENUES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux principes du plan comptable général et dans le respect des règles de prudence et de continuité.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

VIII - PRISE DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE DANS DES SOCIETES

La société n'a pris aucune participation dans d'autres sociétés.

IX - CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE SUR LES SOCIETES COMMERCIALES

Le rapport spécial sur les conventions susceptibles d'entrer dans le champ d'application de l'article L 227-10 du Code de commerce a été établi en vue de son approbation par l'assemblée générale devant se tenir le 28 juin 2019.

X – DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividende sur l'exercice écoulé.

XI - AMORTISSEMENTS EXCÉDENTAIRES ET CHARGES SOMPTUAIRES (ART. 39-4 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS)

Néant

XII - MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste des mandats ou fonctions (salarisées ou non) exercées, au cours de l'exercice écoulé, par chacun de vos mandataires sociaux.

Nom	Nature du Mandat	Société
Jean-Robert Cesbron	Gérant	Chaussure Cesbron
Frédéric Pradelle	Directeur	Biostellar

Monsieur Frédéric Pradelle a démissionné de son mandat d'Administrateur à compter du 30 juin 2018.

XIII – DELEGATIONS DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100, alinéa 7 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après des délégations de compétence et de pouvoirs actuellement en cours de validité, accordées au Conseil d'Administration d'Octopus Robots dans le domaine des augmentations de capital, en application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

Assemblée Générale Mixte du 6 décembre 2017

La 10^{ème} résolution a été utilisée au 31 décembre 2018 (Conseil d'administration du 25 octobre 2018)

HUITIEME RESOLUTION

Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription dans la limite d'un montant nominal global de un million cinq cent mille (1 500 000) euros.

Durée de validité de la délégation : vingt-six (26) mois

NEUVIEME RESOLUTION

Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre au public, dans la limite d'un montant nominal global de un million cinq cent mille (1 500 000) euros et faculté de conférer un droit de priorité.

Durée de validité de la délégation : vingt-six (26) mois

DIXIEME RESOLUTION

Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 20 % du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé), dans la limite d'un montant nominal global de un million cinq cent mille (1 500 000) euros.

Durée de validité de la délégation : vingt-six (26) mois

ONZIEME RESOLUTION

Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal global de un million cinq cent mille (1 500 000) euros.

Durée de validité de la délégation : vingt-six (26) mois

DOUZIEME RESOLUTION

Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social dans la limite de 10 % du capital social par an par émission de titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et en fixant librement le prix d'émission.

Durée de validité de la délégation : vingt-six (26) mois

TREIZIEME RESOLUTION

Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Durée de validité de la délégation : vingt-six (26) mois

QUATORZIEME RESOLUTION

Fixation du montant global des délégations conférées au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital. Le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées aux termes des huitième à treizième résolutions ci-dessus est fixé à un million cinq cent mille (1 500 000) euros

QUINZIEME RESOLUTION

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes. Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à ce titre ne pourra dépasser un million cinq cent mille (1 500 000) euros.

Durée de validité de la délégation : vingt-six (26) mois

SEIZIEME RESOLUTION

Autorisation à donner au conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et dirigeants du groupe. Les options de souscription et les options d'achat consenties en vertu de cette autorisation ne pourront donner droit à un nombre total d'actions supérieur à dix pour cent (10)% du capital social au jour de la décision du conseil d'administration ;

Durée de validité de la délégation : à trente-six (36) mois

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

Autorisation à donner au conseil d'administration d'émettre à titre gratuit un nombre maximum de deux cent mille (200 000) bons de souscription de parts de créateur d'entreprise.

Durée de validité de la délégation : à dix-huit (18) mois

DIX-HUITIEME RESOLUTION

Autorisation à donner au conseil d'administration de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes, au maximum (200 000) actions, ou à émettre au profit des salariés et dirigeants du groupe.

Durée de validité de la délégation : à trente-six (36) mois

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission de bons de souscription d'actions (« BSA ») avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes pour un nombre maximum de deux cent mille (200 000) bons de souscription d'actions (BSA).

Durée de validité de la délégation : à dix-huit (18) mois

VINGTIEME RESOLUTION

Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, fixé à un million cinq cent mille (1 500 000) euros le montant nominal maximum de l'augmentation de capital.

Durée de validité de la délégation : vingt-six (26) mois

VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION

Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION

Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto détenues.

XIV - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL

Le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 fait apparaître une perte de 2 883 275 €.

Il est proposé d'affecter ladite perte au compte « Report à nouveau ».

Conformément à la loi, il est rappelé l'absence de distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

L'affectation des résultats proposée est conforme à la loi et aux statuts de la société.

FAIT A CHOLET,
Le 12 JUIN 2019

Le Conseil d'Administration

OCTOPUS ROBOTS
Société Anonyme au capital de 1 013 734 euros
Siège social : 29 rue Saint Pierre – 49300 CHOLET
341 727 014 R.C.S. ANGERS

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

(Art. R225-88 du Code de Commerce)

Je soussigné : **NOM**.....
Prénoms.....
Adresse.....
.....
Adresse électronique.....

Propriétaire de ACTION(S) de la Société OCTOPUS ROBOTS

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du **28 juin 2019**, tels qu'ils sont visés par l'article R225-83 du Code de Commerce sur les sociétés commerciales au format suivant :

- papier
- fichiers électroniques à l'adresse mail indiquée ci-dessus

Fait à, le.....

Signature

NOTA : Les actionnaires titulaires de **titres nominatifs** peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R225-81 et R225-83 du Code de Commerce à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures.